

# COMMUNE d'OREE-D'ANJOU

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RELATIVE AU DECLASSEMENT EN VUE D'ALIENATIONS DE PORTIONS DES CHEMINS RURAUX DE DRAIN A LA BOISSIERE, DE LA SAVATERIE, DE LA MOINIS ET DE ROCHEFOLLET

**DU LUNDI 13 MAI AU LUNDI 27 MAI 2019.  
(CLOTURE LE 27 MAI A 17H00)**

Par arrêté municipal n°2019-07-FON du 10 avril 2019, Monsieur André MARTIN, Maire de la commune OREE-D'ANJOU, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation de portions des chemins ruraux dits « Chemin de la Savatarie », « Chemin de Drain à la Boissière », « Chemin de la Moins » et « Chemin de Rochefollet ».

A cet effet :

- Monsieur Jean-Claude MORINIERE, ingénieur en agriculture retraité, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.
- L'enquête sera ouverte du 13 mai au 27 mai 2019 inclus.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie annexe de Landemont. Un deuxième exemplaire du dossier et du registre seront déposés dans les locaux des Services Municipaux d'Orée-d'Anjou situés au 4.rue des Noues – Drain – 49530 OREE-D'ANJOU. Pendant la durée de l'enquête prévue à l'article 1<sup>er</sup>, chaque personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture :

- de la mairie annexe de Landemont (le lundi et le jeudi de 14H00 à 17H00, le mardi, le mercredi et le vendredi de 9H00 à 12H15 et le samedi de 9H00 à 12H00),
- des Services Municipaux d'Orée-d'Anjou (le lundi, le mardi et le jeudi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00, le mercredi de 9H00 à 12H00 et le vendredi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 16H00).

Monsieur Jean-Claude MORINIERE, Commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public le 13 mai 2019 de 14H30 à 17H00 et le 27 mai 2019 de 14H30 à 17H00, en mairie annexe de Landemont – 16. Place de l'église – Landemont – OREE-D'ANJOU.

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé dans la salle du conseil de la mairie annexe de Landemont dont les horaires d'ouverture sont les suivants : le lundi et le jeudi de 14H00 à 17H00, le mardi, le mercredi et le vendredi de 9H00 à 12H15 et le samedi de 9H00 à 12H00. Un deuxième exemplaire sera consultable aux Services Municipaux d'Orée-d'Anjou situés au 4.rue des Noues – Drain – 49530 OREE-D'ANJOU, le lundi, mardi, jeudi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00, le mercredi de 9H00 à 12H00 et le vendredi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 16H00. Elles pourront également être adressées par courrier à la Mairie annexe de Landemont, à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur, ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : [landemont@oreedanjou.fr](mailto:landemont@oreedanjou.fr).

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai de un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire d'Orée-d'Anjou accompagnés de ses conclusions et avis motivés.

Les rapports et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.